l'info Terranjou

N° 20 / MAI - JUIN 2021 - www.mairie-terranjou.fr

Ecole de la Source

DE CHAVAGNES-LES-EAUX

Ce projet est parti d'un constat que les bâtiments de l'école publique n'étaient plus conformes pour répondre aux normes pour recevoir des enfants, au confort des personnes travaillant dans ces locaux et à l'optimisation de l'enseignement.

Un projet de rénovation pour le remettre aux normes d'aujourd'hui dépassait le budget d'un établissement neuf.

La décision de construire des nouveaux locaux a été retenue. Après deux années environ, le projet s'est concrétisé donnant naissance, aujourd'hui, à une école conjuguant l'agréable et l'apprentissage des matières. Car, il ne faut pas oublier, que l'Ecole est la première occasion structurée pour l'enfant, de pouvoir y créer des liens avec d'autres enfants de son âge qui lui permettront d'évoluer tout au long de sa vie.

La commune de Terranjou reste l'acteur principal dans la décision, dans la mise en place, dans le financement et maintenant dans le fonctionnement. A savoir, le coût des dépenses : 1 495 373,00 € TTC et celui des recettes 422 615,00 € (Subventions).

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2021

Les scrutins des élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin 2021.

Chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement.

En raison d'un protocole sanitaire à mettre en place, les bureaux de vote ne seront pas installés dans les lieux habituels. Les bureaux de vote seront situés :

À Chavagnes-les-Eaux : salle de la Fuye

À Martigné-Briand : salle des Acacias

À Notre-Dame-d'Allençon : salle des Loisirs.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- Pedro HOUDU, né le 9 février 2021 (Notre-Dame-d'Allençon)
- Solane NOYER, née le 16 février 2021 (Notre-Dame-d'Allençon)
- Lissandro VERGNEAU GROSBOIS, né le 26 février 2021 (Martigné-Briand)
- Louis COCHARD, né le 3 mars 2021 (Chavagnes-les-Eaux)
- Lise MOREAU, née le 19 mars 2021 (Notre-Dame-d'Allençon)
- Armand VIOLAU, né le 13 avril 2021 (Chavagnes-les-Eaux)
- Athanase FORTIN, né le 26 avril 2021 (Martigné-Briand)

DÉCÈS

- Marie-Louise DE GRAUW, décédée le 19 février 2021 (Martigné-Briand)
- Bernadette MAROLLEAU, décédée le 1er mars 2021 (Martigné-Briand)
- Christiane PICHERIT, décédée le 14 mars 2021 (Notre-Dame-d'Allençon)
- Josette REUILLIER, décédée le 20 mars 2021 (Martigné-Briand)
- Marie Louise MAUGRAIN, décédée le 22 avril 2021 (Martigné-Briand)
- René TESSIER, décédé le 3 mai 2021 (Chavagnes-les-Eaux)

**Autorisation de diffusion donnée par les personnes. Liste arrêtée au 3 mai 2021.*

OUVERTURE DE LA PISCINE DE MARTIGNÉ-BRIAND

La piscine de Martigné-Briand sera ouverte du 1er juillet au 31 août 2021. En raison de l'épidémie de Covid 19, un protocole sanitaire sera à respecter. Les conditions d'ouverture de la piscine seront précisées sur le site internet. Les maîtres-nageurs Dimitri Leblong et Sébastien Fillon seront respectivement présents au mois de juillet et août.

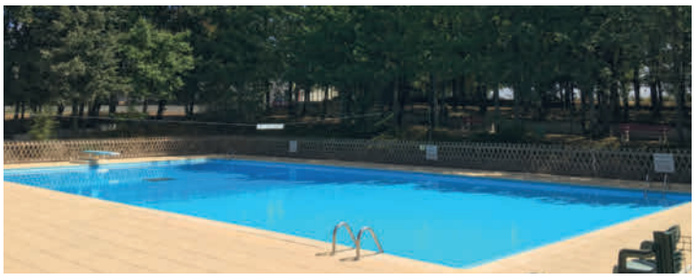

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TERRANJOU

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103 2 à L. 103-6, L 111-3, L. 132-7, L. 132-9, L 153-31 à L. 153-35, R. 153-20 et R. 153-21 ;

Sont exposées ci-après les raisons de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Terranjou :

- Les PLU de Chavagnes-les-Eaux et Notre-Dame-d'Allençon sont anciens et ne répondent plus aux besoins actuels de développement de la commune nouvelle.
- Se mettre en compatibilité avec le SCoT et prendre en compte toutes les nouvelles réglementations.
- Harmoniser les règlements de zonage du fait de la commune nouvelle (actuellement zonages différents sur les 3 communes déléguées).
- Etablir un diagnostic pour définir le projet de développement de la commune nouvelle de Terranjou.
- Avoir une vision à long terme de l'aménagement du territoire de la commune nouvelle.
- Répondre à l'obligation d'inventorier et d'intégrer les zones humides.
- Intégrer les études et les projets d'aménagement en cours sur la requalification des trois centres bourgs et des hameaux.
- Répondre aux besoins et aux sollicitations induites par l'évolution démographique tout en limitant la consommation des espaces agricoles et viticoles, par une maîtrise raisonnée de la consommation d'espace et de l'étalement urbain.
- Développer l'économie locale (agricole, viticole, commerciale, artisanale et industrielle) et renforcer les services.
- Respecter les normes environnementales et intégrer les énergies renouvelables.
- Préserver le patrimoine naturel, paysager et bâti.
- Répondre aux besoins numériques pour optimiser la communication.

Le Conseil Municipal, à main levée, à l'unanimité :

- **Prescrit** l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme,
- **Dit** que l'élaboration porte sur l'intégralité du territoire de la commune de Terranjou conformément à l'article L. 153 1 du code de l'urbanisme,
- **Dit** que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :
  - De rendre public les informations par les voies d'affichage, du bulletin municipal, de presse et du site internet.
  - L'organisation de réunions publiques, dont une au moins au stade du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).
  - Mise à disposition du public des documents produits tout au long de l'étude, accompagnée d'un registre pour consigner les remarques et propositions dans chaque commune déléguée.
- **Donne** délégation à monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration du PLU et la vectorisation du cadastre au format numérique fiable et exploitable (CNIG) pour une publication sur le géoportail de l'urbanisme.
- **Sollicite** l'État afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L. 132 15 du code de l'urbanisme,
- **Dit** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ?

Le Plan Local d'Urbanisme est le document de référence en matière de construction pour le territoire.

Actuellement chaque commune déléguée dispose de son propre PLU. Le conseil municipal a donc délibéré pour prescrire l'élaboration d'un seul Plan Local d'Urbanisme à l'échelle de Terranjou.

Le PLU sur la base d'un rapport de présentation et d'un Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) va déterminer, dans le cadre d'un plan de zonage, l'emplacement des zones agricoles, naturelles, urbaines... Il identifiera également l'emplacement des futures zones économiques, commerciales et d'habitat conformément au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le PLU précisera ainsi la nature et les possibilités de construction sur chaque parcelle de la commune et définira dans son règlement les obligations en matière d'implantation, d'aspect extérieur...

RAPPEL DES FORMALITÉS D'URBANISME POUR UN PROJET DE TRAVAUX

Vous avez un projet de **construction**, **d'aménagement ou de démolition**, **de changement de destination**, **de rénovation**, **de travaux modification de façades**, vous devez prendre contact avec le service urbanisme pour obtenir les renseignements sur la procédure à suivre, les règles applicables. Toutes modifications apportées à une construction ou ses abords sont soumises à formalités préalables.

Les formulaires d'urbanisme : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Assistance à la constitution de vos dossiers : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221

Votre dossier doit être déposé en mairie en plusieurs exemplaires (selon les consultations nécessaires à l'instruction).

Les autorisations d'urbanisme doivent être obtenues avant de démarrer les travaux. Selon la formalité, prévoir plusieurs mois entre le dépôt du dossier et l'arrêté de décision.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – ASSOCIATION GIROND'O

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire (PEDT), l'association Girond'O propose un projet éducatif pour les jeunes et les enfants de la commune de Terranjou. Le service d'accueil de loisirs sans hébergement constitue une offre de service indispensable à la population de Terranjou. L'Association bénéficie d'un accompagnement et d'un soutien financier et matériel de la Commune de Terranjou : pour l'année 2021, le montant prévisionnel de la participation de la commune de Terranjou s'élève à 38 499.69 €.
Un courrier a été adressé à la Présidente de l'association afin qu'une présentation par l'ensemble de l'équipe de Girond'O soit faite au mois de juin ainsi qu'une présentation des finances de l'association.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Dans le cadre d'une mise en vente d'une parcelle d'une contenance de 2 523 m² située 12 rue de la Commanderie à Martigné-Briand, la commune de Terranjou a exercé un droit de préemption urbain (DPU). Le bien est vendu au prix de 55 000 €.
Il s'agit d'une parcelle située en zone UA1 « Ilots de la commanderie » qui fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement Programmé (OAP). Cette OAP prévoit sur le site n°3 concerné la réalisation de 7 logements.
Il est effectivement indispensable pour la commune de disposer de réserves foncières en vue de la réalisation de cette OAP.
Le coût pour rendre le terrain nu serait de l'ordre de 100 000 € ce qui ramènerait le m² à environ 36.40 € pour le rendre propre à la construction. Il est en outre indiqué que le document d'urbanisme applicable sur cette parcelle ne permet pas l'installation d'un bâtiment professionnel sur cet espace.

CRÉATION D'UNE COMMISSION « SANTÉ SOLIDARITÉ »

Afin de permettre au conseil municipal de suivre les dossiers liés à la santé ou à la solidarité sur le territoire de la commune de Terranjou, une commission municipale « santé-solidarité » chargée du suivi de ces dossiers a été créée.
Cette commission a notamment pour finalité de suivre la gestion de la maison de santé. Elle devrait en outre assurer le suivi de l'ensemble des projets de la commune qui présentent une dimension sociale et solidaire telle que la question de l'habitat. Il est indiqué qu'il s'agit avant tout des projets de la commune ce qui ne permet pas l'accès des membres non élus à cette commission.
Les membres de cette commission sont : Maryvonne Martin, Ginette Rocher, Sylvie Hortet, Cindy Tessier, Martine Fery, Thierry Gendronneau, Patricia Raimbault, Isabelle Ménard, Mauricette Richard, Philippe Raimbault.
Afin de trouver le mode de gestion le plus adapté pour la maison de santé située à Martigné-Briand, les différents acteurs du projet (CCLLA, Commune, professionnels de santé) ont convenu que la gestion immobilière de l'ensemble serait assurée par la commune de Terranjou. Il résulte de cette restitution que la commune reprend la totalité des droits et obligations de la CCLLA. Néanmoins, pour permettre la bonne exécution du programme immobilier et préparer les actes de gestion que la commune doit engager, la CCLLA continue d'assurer un soutien technique à la maîtrise d'ouvrage et assiste la commune de Terranjou pour la préparation des documents en lien avec cette reprise de compétence.
Ce bâtiment fera l'objet de loyers perçus par la commune au titre de l'occupation des espaces par les professionnels de santé.
L'investissement est de l'ordre de 1.5M € HT et le montant des subventions obtenues s'élève à 835 000 € : un budget annexe sera créé. Enfin, ce projet est mis en perspective avec la volonté de développer une offre de soins en cohérence avec les besoins de personnes qui peuvent avoir des difficultés à se déplacer ; cela s'inscrit particulièrement dans une dynamique similaire à celle relative au développement des logements « Vivre son âge ».

APPROBATION DU RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Le règlement du concours photos organisé du 20 mars au 20 mai 2021 sur la commune de Terranjou a été approuvé. Il s'agit d'un concours destiné à mettre en valeur le territoire de la commune de Terranjou.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE COPIES COULEUR PAR ÉCOLE

A ce jour, les écoles ne disposent pas de la possibilité d'effectuer des copies couleurs sur les copieurs qui leur sont mis à disposition par la commune. Cependant, les enseignants effectuent ces copies couleurs auprès des mairies déléguées.
Afin d'éviter un usage excessif des photocopies couleur, un nombre de 1 000 copies est autorisé par an et par école publique de Terranjou : un système d'identification des utilisateurs a été mis en place.

ESPACE NUMÉRIQUE E-PRIMO

La commune adhère à l'espace numérique de travail (ENT) e.Primo visant à fournir à tous les membres de la communauté éducative, un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'Internet. Cela s'inscrit dans le cadre de la politique ministérielle « Le numérique au service de l'école de la confiance » et du projet académique qui vise notamment à former les élèves à la complexité du monde. Le coût de ce service s'élève à 1,50 € HT soit environ 550 € par an pour les trois écoles

PRÉSENTATION DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES – NOTRE-DAME-D'ALLENÇON

Le projet de la maison des assistantes maternelles qui va être implantée sur le territoire de la commune déléguée de Notre-Dame-d'Allençon a été présenté. Ce projet a été élaboré en concertation avec les assistantes maternelles. Il s'agit d'un projet qui s'élève au maximum à 300 000 €. Mme Rocher précise que la maison des assistantes maternelles fera l'objet d'une location avec un loyer estimé à 1 200 € par mois. Cette maison va accueillir au maximum 4 assistantes maternelles et 16 enfants. Il va falloir prévoir une matérialisation des stationnements afin d'éviter le blocage du parking.

COMMISSION ÉCONOMIQUE

Une démarche est effectuée par la commission économique en direction des entreprises du territoire de Terranjou afin de les rencontrer et de déterminer quels peuvent être leurs besoins et leurs attentes. Plus de 100 entreprises sont installées sur le territoire.

REJETS VITICOLES – REDEVANCE 2020

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes, la prise en charge des rejets viticoles a cessé au 1er janvier 2021.
Toutefois, la collecte et l'épandage n'ont été réalisés qu'à partir du mois de septembre 2020 et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.
Cette prestation doit faire l'objet d'un règlement de la part des viticulteurs.
Habituellement, le montant de la redevance était calculé sur la base des déclarations de récoltes transmises par les viticulteurs. Dans la mesure où cette prestation n'a pas été réalisée sur un exercice complet, il a été convenu que les viticulteurs ne régleraient que 70 % du montant de la redevance sur la base des déclarations de récoltes 2020.

COMPOSITION DE LA COMMISSION URBANISME ÉLARGIE

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il a été décidé de créer une commission urbanisme « ad hoc » élargie à d'autres élus que ceux membres de la commission régulière.
La commission urbanisme élargie est composée de la manière suivante : Odile Corbin, Jean-Pierre Goubeault, Jean-Joël Thomas, Ginette Rocher, Maryvonne Martin, Jean-Louis Roulet, Jean-Pierre Cochard, Sylvaine Gaufreteau.

FRELONS ASIATIQUES

La convention avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) ayant pour objectif de coordonner techniquement et administrativement la lutte contre les frelons asiatiques n'a pas été renouvelée. L'entreprise BOURDON de Chavagnes-les-Eaux sera sollicitée en qualité de prestataire.
Les particuliers ont l'OBLIGATION de passer en mairie pour faire les demandes d'intervention.

▸ BUDGET

Le 12 avril, le Conseil municipal a adopté le budget de l'année 2021 pour la Commune de TERRANJOU.

Ce budget a pour ambition de soutenir la réalisation de travaux sur le territoire, déjà amorcés au cours du mandat précédent et procéder au développement de nouvelles opérations, pour certaines plus importantes, qui nécessiteront la recherche de financement et donc de faire appel à des bureaux d'études (notamment pour les écoles et d'autres bâtiments).

Il détermine chaque année l'ensemble des actions qui sera engagé et décidé par le Conseil Municipal.

Pour l'année 2021,

En section de fonctionnement,
le budget s'équilibre à 4 715 457,94 euros

- dépenses réelles (hors opérations d'ordres) = 3 593 989.08 €
- recettes réelles = 3 205 325,50 €

Il s'agit d'un budget rigoureux, nous avons limité la hausse des dépenses à 1,2%, par ailleurs, le Conseil Municipal a voté le maintien des taux d'imposition pour 2021.

En section d'investissement : 4 355 436.37 euros

- Travaux : un total de 4 072 436.17 €, intégrant l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes pour un montant de 212 000 €.

Les principales opérations pour 2021 :

- La construction de la Maison d'Assistantes Maternelles – Notre-Dame-d'Allençon
- La rénovation du complexe de Girondeau – Martigné
- L'aménagement du Centre Bourg de Chavagnes (2ème tranche)
- Enfouissement des réseaux Rue Rabelais Martigné
- Le démarrage du Plan Local d'Urbanisme de Terranjou
- Travaux sur les eaux pluviales : Chavagnes et le hameau de la Vilaine à Martigné.
- Autres projets sur Terranjou : écoles de Martigné et Notre-Dame-d'Allençon – acquisitions de terrains – projet de city-stades – cimetières – Eclairage public – aménagement sécuritaire de la route départementale 748 – aménagement de place, travaux bâtiments périscolaires, acquisition de matériels divers…

Financement

Nos différents projets sont financés par les ressources de la collectivité : l'épargne et l'emprunt.

L'autofinancement permet de financer une partie des investissements avec des ressources issues de notre propre fonctionnement (résultat du CA 2020 + report des années antérieures).

La Collectivité aura, pour la 1ère fois depuis la création de la Commune nouvelle, recours à l'emprunt pour le financement de l'Ecole de la Source à Chavagnes, les travaux du complexe de Girondeau et la Maison d'Assistantes Maternelles. Un emprunt d'équilibre a été inscrit pour un montant de 1 621 809.03€

D'autres recettes : subventions de l'Etat, de la Région ou du Département sont attendues ainsi que le Fond de compensation de la TVA.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

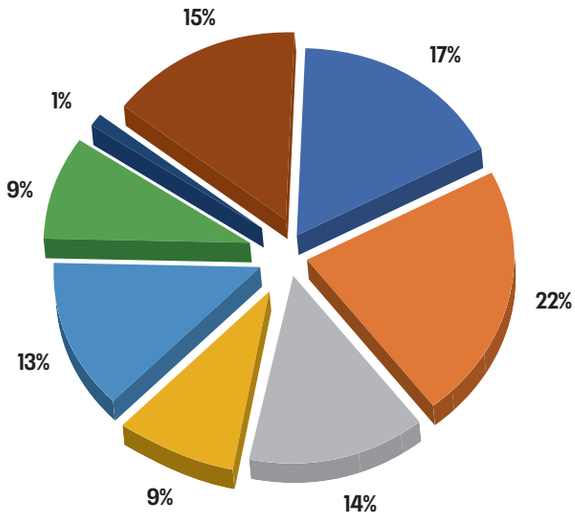

- Ch 011 CHARGES GÉNÉRALES
- Ch 012 FRAIS DE PERSONNELS
- Ch 014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS
- Ch 042 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION
- Ch 023 VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT
- Ch 65 CHARGES DE GESTION COURANTE
- Ch 66 CHARGES FINANCIÈRES
- Ch 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

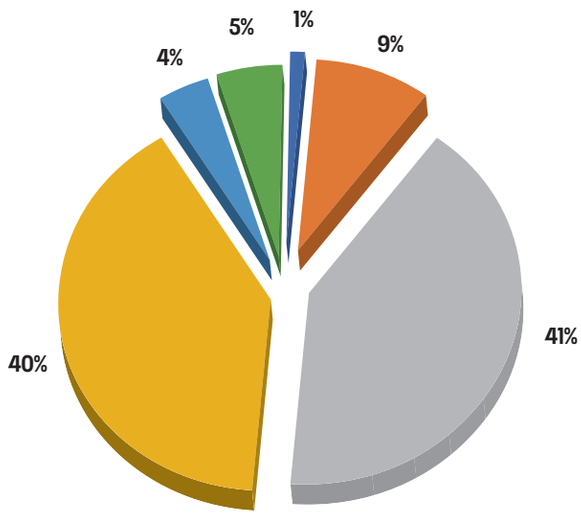

- Ch 013 ATTÉNUATION DE CHARGES
- Ch 70 PRODUITS DES SERVICES
- Ch 73 IMPOTS ET TAXES
- Ch 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- Ch 75 AUTRES PRODUITS GEST COURANTE
- Ch 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

INTERVIEW DES ÉLUS

POUR CETTE ANNÉE 2021, LA COMMISSION COMMUNICATION VOUS PRÉSENTE PAR GROUPE DE 6, LES ÉLUS DE TERRANJOU SOUS FORME D'INTERVIEWS. Voici les questions qui leur ont été posées :

1 - Pourquoi vous êtes-vous engagé pour votre commune ?
2 - Etes-vous originaire de votre commune ?
Si non, quel critère a motivé votre installation ?
3 - Pouvez-vous nous présenter votre commune déléguée ?
4 - Quel est votre lieu préféré ?
5 - Quels sont les projets majeurs de ce mandat ?
6 - Qu'est-ce que la CCLLA apporte à votre commune ?

Maryvonne MARTIN – Retraitée – 67 ans – Maire délégué de Martigné-Briand – Adjointe aux finances et solidarités (3ème mandat)
Réponse 1 : mon parcours professionnel y a beaucoup contribué ; ayant toujours été au contact des élus et du monde des collectivités, il était naturel pour moi de m'engager en tant qu'élu au sein de la Commune.
Réponse 2 : je suis originaire du Haut Layon et j'habite Martigné-Briand depuis 1976. A la recherche d'un logement entre Vihiers et Brissac pour des raisons professionnelles puis j'avoue que la vitalité de Martigné nous a séduit.
Réponse 3 : Martigné-Briand est une commune dynamique, viticole, située au centre d'un triangle Angers – Saumur – Cholet. Dotée de nombreux commerces et services à la population, zones artisanales, une vie associative animée, 2 écoles, un hôpital et un Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées, Gendarmerie, Centre de Secours…
Réponse 4 : les bords du Layon, la Chapelle St Martin qui sont des havres de paix et sérénité.
Réponse 5 : le contournement de Martigné pour la sécurité du Centre-bourg et son aménagement, l'enfouissement des réseaux, aménagement de la place du Château pour le marché hebdomadaire, la création de nouveaux lotissements d'habitation, restauration de notre patrimoine…
Réponse 6 : c'est une collectivité dotée de services structurés et compétents qui nous accompagnent dans la réalisation de nos projets. A titre d'exemple, actuellement, elle apporte son soutien humain, juridique pour la mise en place du fonctionnement de la Maison de Santé avec les professionnels qui vont l'occuper ainsi que son soutien technique pour la fin des travaux. C'est un territoire relativement grand, avec des bassins de vie différents…

Ingrid JOSELON – Préparatrice en pharmacie – 43 ans – Conseillère municipale (2ème mandat)
Réponse 1 : je me suis engagée pour comprendre et connaitre le fonctionnement de notre commune.
Réponse 2 : je ne suis pas originaire de Terranjou, mon mari y était installé, je l'ai suivi.
Réponse 3 : Chavagnes-les-Eaux est une jolie commune viticole et agricole.
Réponse 4 : le village de Millé.
Réponse 5 : sécuriser Terranjou.
Réponse 6 : la CCLLA permet la mutualisation des compétences et permet de développer et aménager notre territoire

Yannick TURMEAU – Chauffeur routier - 45 ans – Conseiller municipal (1er mandat)
Réponse 1 : étant nouvel habitant de Martigné, je voulais mieux connaître ma commune et rencontrer de nouvelles personnes.
Réponse 2 : ma femme travaillant sur la commune de Martigné, nous avons souhaité nous rapprocher.
Réponse 3 : Martigné est une commune agréable, nous avons presque tous les services sauf la boulangerie !!! On peut réaliser tous nos déplacements à vélo.
Réponse 4 : mon lieu préféré est Girondeau, vu du bas de la piscine sur la petite forêt.
Réponse 5 : avancer sur le contournement et la boulangerie est une priorité.
Réponse 6 : la CCLLA a des gros pouvoirs et moyens, mais les démarches sont longues et compliquées pour avancer rapidement.

Jean-Louis GARREAU – Retraité – 66 ans – Conseiller municipal (1er mandat)
Réponse 1 : je suis disponible et j'ai une expérience associative. Je pense être utile à la collectivité
Réponse 2 : Je suis né à Notre-Dame-d'Allençon.
Réponse 3 : Notre-Dame-d'Allençon, à 25 kms d'Angers, s'est développée modérément, a très bien maitrisé l'afflux des rurbains tout en restant une commune rurale.
Réponse 4 : la campagne où il fait bon se promener.
Réponse 5 : l'accueil des nouveaux habitants par des services et le maintien de nos jeunes par des emplois.
Réponse 6 : pour les grands projets, elle apporte sa compétence, ses études, les priorités et son aide au financement mais diminue le pouvoir de décision des communes

Bertrand ROUCHER – Surveillant de collège – 56 ans – Adjoint au cadre de vie et environnement (2ème mandat)
Réponse 1 : actif depuis des années dans des associations, en 2014 j'ai voulu m'investir pour ma commune.
Réponse 2 : depuis 1971 à Martigné-Briand : dans le cadre de son travail, mon père a travaillé sur la commune et est tombé sous le charme.
Réponse 3 : Martigné-Briand, commune vivante, forte de ses associations, écoles, commerces et domaines viticoles avec une zone qui se développe, il manque cependant une boulangerie.
Réponse 4 : Girondeau avec sa piscine et l'ancien centre aéré, environnement convivial, bâtiment qui peut être loué l'été et qu'il va falloir rénover.
Réponse 5 : la réfection des vestiaires de la salle de sport à Girondeau, le séparatif des eaux usées sur le bourg de Martigné-Briand, l'enfouissement des réseaux sur la rue Rabelais et le city Park prévu sur Martigné Briand en 2020.
Réponse 6 : les agents techniques sont maintenant gérés par la CCLLA, il n'est pas facile de gérer le temps d'attente entre la demande et l'exécution. Une étude est en cours pour conserver les chemins de falun, on espère que ce patrimoine sera conservé. La CCLLA a les compétences de la gestion des gens du voyage : projet d'un aménagement sur Martigné-Briand pour les sédentarisés et d'un terrain sur Chavagnes-les-Eaux et Notre-Dame-d'Allençon pour les non sédentarisés.

Sylvie CARON - Podologue– 63 ans – Conseillère municipale (1er mandat)
Réponse 1 : on m'a proposé de m'investir dans le conseil municipal, je n'y avais pas pensé : une nouvelle expérience.
Réponse 2 : je ne suis pas originaire de la commune. Notre souhait était d'être à la campagne et au sud d'Angers côté vignes tout en restant dans un bourg.
Réponse 3 : Chavagnes : village agréable avec un côté authentique, des commerces qui lui donnent un côté vivant.
Réponse 4 : je préfère la place de l'église/mairie/école qui garde le côté « village ».
Réponse 5 : la déviation de Martigné-Briand est une priorité.
Réponse 6 : la CCLLA permet de mutualiser les besoins, évoluer ensemble sur les projets du territoire et avoir une cohérence régionale.

▸ ÉTUDES ET TRAVAUX EN COURS

ADRESSAGE : ÇA SE PRÉCISE...

Afin de faciliter l'intervention des services de secours, l'acheminement du courrier et des colis ainsi que le déploiement de la fibre optique, la commune de Terranjou a décidé, en partenariat avec La Poste, de mettre en place une démarche pour la normalisation des adresses permettant la localisation précise de chaque habitation, activité ou entreprise.

Pour être raccordée à la fibre optique, chaque habitation et entreprise doit disposer d'une adresse complète et unique permettant un déploiement correct du réseau.

L'absence de numéro, les doublons (lieu-dit et voie portant le même nom sur Terranjou) sont autant d'anomalies qui freinent le bon déploiement de la fibre optique.

La correction de ces anomalies, qui conduira à modifier ou compléter certaines adresses, va permettre également d'améliorer les déplacements des secours, des transporteurs, opérateurs et des services publics et commerciaux ainsi que la géolocalisation (GPS).

Les personnes et entreprises qui seront concernées par des changements de numéro ou de nom de voie sur la commune seront informées dans les mois à venir par la Mairie.

JOUANNET : DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS

Pour la première fois sur le territoire du SAGE Layon Aubance Louets, une « Zone Tampon Humide Artificielle » a été constituée sur une parcelle privée. C'est une zone positionnée et aménagée en bas de parcelle qui intercepte les eaux de ruissellements et qui permet d'accentuer l'autoépuration de l'eau avant la rivière. L'eau va être collectée dans les fossés puis entrainées dans des petites noues (petits bassins) en virages entrecoupées de petits seuils en pierre. L'eau arrive ensuite dans un bassin peu profond où elle va être filtrée par la végétation avant rejet dans la rivière, c'est de l'épuration naturelle.

Le montant des travaux est d'environ 67 000 € (60% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 20% par le Conseil Régional des Pays de la Loire et 20 % par le Syndicat Layon Aubance Louets). Un suivi de la qualité de l'eau sera mené en entrée et en sortie de bassin afin d'analyser l'efficacité de ce dispositif notamment sur les pesticides.

▸ LA VIE SCOLAIRE

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école de Terranjou. Les directrices et chefs d'établissement des différentes écoles se tiennent à votre disposition. Pour formaliser l'inscription dans les écoles publiques, un dossier doit être préalablement rempli en mairie.

- **Ecole Publique La Gloriette** : Sandrine Pommerole (Tél. : 02 41 59 46 02 - Mail : ce.0490447v@ac-nantes.fr)
- **Ecole Privée Saint Gabriel** : Simon Heimst (Tél. : 02 41 59 42 75 - Mail : martigne.stgabriel@ec49.fr)
- **Ecole Publique de La Source** : Tiffany Crouillebois (Tél. : 02 41 54 14 24 - Mail : ce.0490635z@ac-nantes.fr)
- **Ecole Privée Saint Germain** : Anne Bourasseau (Tél. : 02 41 54 09 44 - Mail : chavagnes.stgermain@ec49.fr)
- **Ecole Publique Les Goganes** : Roselyne Ducandas (Tél. : 02 41 54 32 99 - Mail : ecole.pub.nda49@wanadoo.fr)

École publique de la Source / Chavagnes

École publique de la Source
Rue de l'Eglise 49380 CHAVAGNES
02 41 54 14 24
Mail : ce.0490635z@ac-nantes.fr

Pendant les vacances de printemps, l'école de la Source s'est installée dans ses nouveaux locaux. Ce déménagement, avancé de plusieurs semaines, a été possible grâce à une mobilisation conjointe de la mairie, des familles et de l'équipe pédagogique. Depuis le lundi 26 avril, les élèves s'épanouissent dans leur nouvelle école. Ils prennent plaisir dans ce milieu agréable, lumineux, moderne et fonctionnel. Les enfants ont fait découvrir leur nouvel environnement à leur famille lors de visites programmées.

Nous remercions une fois de plus les parents et les agents communaux pour leur dynamisme et bonne humeur ; et qui ont fait de ce déménagement une réussite !

École publique Les Goganes de Notre-Dame-d'Allençon

École publique Les Goganes de Notre-Dame-d'Allençon
2, Place Abbé Lépine - Notre-Dame-d'Allençon
49380 TERRANJOU - 02 41 54 32 99
Mail : ecole.pub.nda49@wanadoo.fr

Le vendredi 19 mars, la classe des PS-MS a fait son carnaval ! Enfants et adultes étaient déguisés pour la journée. Au programme : sport au city stade, envoi de la lettre aux correspondants, cuisine, danse et jeux. Les GS-CP ont fait des plantations pour embellir l'école et pour suivre le cycle des plantes, depuis la graine jusqu'à la fleur (et peut-être la graine à nouveau). Ils espèrent avoir des tournesols, des coquelicots et des pommiers... Ils ont aussi planté deux pommes de terre. Chaque jour, ils arrosent et suivent le développement. En attendant la floraison et la récolte !!!

▶ VIE ÉCONOMIQUE : DU NOUVEAU À TERRANJOU

JEAN-PIERRE HOARAU – COIFFEUR À DOMICILE

Jean-Pierre HOARAU vient de créer son entreprise de coiffure à domicile et est désormais à la disposition de toute personne, femme ou homme, qui souhaite bénéficier de ses services.

Il propose les mêmes prestations qu'en salon : colorations, mèches, balayages, permanente, lissage à la kératine…

Il se déplace dans un périmètre d'une trentaine de kilomètres, voire plus, selon la prestation souhaitée.

Contact : 06 73 61 06 89

OFFICE NOTARIAL - SCP BAZIN – DOUMANDJI - FRABOULET

L'office notarial SCP Bazin, Doumandji, Fraboulet de Terranjou a déménagé de la rue d'Anjou à Martigné-Briand pour des locaux fonctionnels, tant pour le public que pour l'équipe.
Maître Fraboulet assisté de quatre collaborateurs ont pris possession de leur nouvelle installation dans des locaux lumineux, plus spacieux et modernes accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Le nouveau bâtiment se situe désormais 1 route de Vihiers à Martigné-Briand.
Le téléphone est inchangé : 02 41 59 42 10
Mail : coupobadou@notaires.fr
Possibilité de prendre rendez-vous en ligne sur le site internet https://doumandji-fraboulet-bazin.notaires.fr/ où de nombreux conseils et guides pratiques sont également disponibles. Ventes, successions, droit rural, tant pour les actes que pour le conseil, sont les principales activités de l'office notarial.

▶ INFORMATIONS DIVERSES

CIRCUIT ART ET CHAPELLES EN ANJOU

TERRANJOU a été sollicitée par l'association Art et Chapelles en ANJOU.
Cette association existe depuis 15 ans et a permis à 84 artistes d'exposer et recevoir 340 000 visiteurs.
L'objectif de cette association est d'associer le patrimoine religieux d'hier avec des artistes d'aujourd'hui.
Celle-ci organise chaque année un circuit de visites de chapelles et d'églises pour lesquelles des artistes sont invités à réaliser des œuvres spécifiques en respectant le caractère sacré du lieu et à les exposer afin de favoriser à la fois le patrimoine religieux et la découverte de la création contemporaine dans le domaine des arts plastiques.
Ces manifestations ont permis de fidéliser progressivement un public entre 3 500/4 000 visites par chapelle selon les années.
Pour 2021 le circuit se situe dans les Côteaux du Layon de Chemillé à Martigné-Briand sur 6 chapelles
Pour TERRANJOU il a été sélectionné 2 chapelles : la Chapelle Saint-Lien à Cornu et la chapelle Saint Arnould à Sousigné.
Le circuit a lieu du 26 juin 2021 au 22 août 2021 avec en final un concert de l'ensemble vocal de Thouarcé les 21 et 22 août à 17h à l'église St PIERRE de Thouarcé. Vernissage le 3 juillet à Thouarcé, commune déléguée de Bellevigne-en-Layon (les lieux et horaires seront précisés sur le site internet de la commune).
Les visites ont lieu le vendredi, samedi et dimanche en présence d'un guide et occasionnellement l'artiste.
Horaires des visites : vendredi et samedi de 14h à 19h - dimanche et jours fériés de 10h à 13h et de 14h à 19h

PORTAIL EMPLOI LOIRE LAYON AUBANCE

Plateforme Emploi Loire Layon Aubance, en ligne depuis le lundi 29 mars. Lien : https://emploi-loire-layon-aubance.fr/
Plateforme de diffusion et de consultation d'offres d'emploi, de stages et d'alternance des entreprises **du territoire**. Les offres consultables sur le portail proviennent de deux sources : l'agrégation depuis plus de 400 sites partenaires (Pole Emploi, Apec, Régions Job etc), et **le dépôt direct des offres par les entreprises locales**.

Plateforme Solutions Partage - Loire Layon Aubance, en ligne depuis le lundi 15 mars - Lien : https://www.solutions-partage-paysdelaloire.fr/loire-layon-aubance
Plateforme de mutualisation de ressources entre entreprises, *Partage* permet concrètement le partage de : **Matériel, Formation, Locaux, Flux de matières**, et permet le recours au **prêt de main d'œuvre ou partage de compétences**.

ESPACES EMPLOI
Permanences d'accueil Emploi en Loire Layon Aubance
Les Espaces Emploi sont des permanences d'accueil de proximité pour toute demande liée à l'emploi et au recrutement, ouverts aux demandeurs d'emploi, aux salariés ainsi qu'aux entreprises. Des ordinateurs sont mis à disposition.
Des conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans :
- ➔ La recherche d'emploi et/ou de formation,
- ➔ La réalisation de CV ou de lettres de motivation,
- ➔ Le suivi de démarches administratives liées à l'emploi,
- ➔ Pour les entreprises, la diffusion d'offres d'emploi et la mise en relation avec de potentiels candidats

Deux entreprises d'insertion en partenariat avec la Communauté de communes animent les Espaces emploi, **Initiatives Emplois** et **Alise**.
Contactez un conseiller aux coordonnées ci-dessous :
(en raison de la situation sanitaire, la prise de rdv peut être nécessaire)

	Espace Emploi CHALONNES SUR LOIRE	Espace Emploi ST GEORGES SUR LOIRE	Espace Emploi BELLEVIGNE EN LAYON	Espace Emploi BRISSAC LOIRE AUBANCE
OUVERTURE	Mardi matin [8h30-12h30]	Mercredi matin [9h00-13h00]	Mardi après-midi [14h-17h]	Lundi matin [9h-12h]
FONCTIONNEMENT	Sans rendez-vous	Sur rendez-vous		
LIEU	Résidence Simone IFF 2 allée Simone IFF CHALONNES-SUR-LOIRE	Maison France Services 5 rue de Savennières SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	Maison France Services Parc du Neufbourg Thouarcé BELLEVIGNE-EN-LAYON	Mairie 5 rue du Maréchal Foch Brissac-Quincé BRISSAC-LOIRE-AUBANCE
CONTACT	espaceemploi@loirelayonaubance.fr		02 41 56 11 13, initiatives.emplois@orange.fr	

INFORMATIONS DIVERSES

VOTRE BAC À DÉCHETS EST CASSÉ, DÉTÉRIORÉ ?

N'attendez plus, contactez le
SMITOM SUD SAUMUROIS.

Réparation ou changement de bac :
Cette opération est comprise dans le coût du service et ne nécessite pas votre présence.

Par téléphone au 02 41 59 61 73
ou par email : contact@smitom-sudsaumurois.com

CIRCUITS DE RANDONNÉES : UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Une nouvelle signalétique des circuits de randonnée a été installée dans les campagnes du territoire.

Les cartes des sentiers de randonnée à pied/à VTT/à cheval sont disponibles à l'accueil de l'Office de Tourisme et sur le site :

www.anjou-vignoble-villages.com

GDON TERRANJOU

Participez à la recherche du frelon asiatique :
Au printemps les fondatrices de frelon asiatique confectionnent un pré-nid, ce « petit nid » n'est pas plus gros qu'une balle de tennis. Il est aisé et très peu couteux de le détruire à cette période. Il est important d'ouvrir les yeux et de regarder : sous les rives de toitures, cabanon de jardin, parpaing, bétonnière, niche à chien, salon de jardin,...
L'ensemble des endroits protégés des aléas climatiques sont favorables aux pré-nids de frelon asiatique.
Contact : gdonterranjou49380@laposte.net

INFORMATIONS MAIRIE ET POSTE

HORAIRES D'ACCUEIL MAIRIE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Chavagnes-les-Eaux	14h 17h30	14h 17h30	14h 17h30	14h 17h30	14h 17h30	9h30-12h Le 2e et 4e samedi du mois
Martigné-Briand	9h 12h	9h 12h	9h-12h 13h30-17h	9h 12h	9h-12h 13h30-17h30	10h-12h Le 1er et 3e samedi du mois
Notre-Dame-d'Allençon	10h 13h	10h 13h	10h 13h	10h 13h	10h-13h 14h-17h30	

CORRESPONDANTS LOCAUX DU COURRIER DE L'OUEST :

Terranjou :
M. Jean-Marie Allard : allard.jmp@orange.fr
07 84 28 64 96 ou 02 41 52 11 70

CALENDRIER 2021

Dépôt des articles (dernier délai)	Parution
2 juillet	**6 septembre**
1er octobre	**2 novembre**
Articles à envoyer par mail à l'adresse suivante : mairie-communication.terranjou@orange.fr	

Les horaires d'ouverture sont susceptibles d'être modifiés pendant les vacances scolaires
Du 7 juillet au 31 août 2021, l'accueil de la mairie de Martigné-Briand est ouvert le matin de 9h à 12h. Fermé l'après-midi.
Du 7 juillet au 31 août 2021, les accueils des mairies seront fermés le samedi matin

Agence postale de Chavagnes-les-Eaux – 02 41 54 31 54
L'agence postale est ouverte du mardi au jeudi de 13 h à 16 h et le vendredi de 13h à 16h30 (levée du courrier à 14h45) et le samedi matin de 9h30 à 12h (levée du courrier à 11h30).

Fermée le lundi mais possibilité de retirer les colis et lettres recommandées en instance auprès de l'accueil de la mairie de Chavagnes-les-Eaux de 14h à 17h30.

Horaires d'ouverture du point poste de Martigné-Briand :
Epicerie d'Antan, 68 rue d'Anjou – Martigné-Briand – 02 44 27 53 27
Le point poste est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 13h et de 15h à 18h45, le mercredi de 8h30 à 13h et le samedi de 8h30 à 18h.
Levée du courrier : à 13h au point poste et à 9h à la boîte aux lettres.

OÙ EFFECTUER VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Mairie de TERRANJOU
1, Place de la Mairie
CHAVAGNES-LES-EAUX
49380 TERRANJOU
Tel : 02 41 54 31 20
mairie-terranjou@orange.fr

Mairie déléguée de MARTIGNÉ-BRIAND
Rue du 8 Mai 1945
MARTIGNÉ-BRIAND
49540 TERRANJOU
Tel : 02 41 59 42 48
mairie.martignebriand@wanadoo.fr

Mairie déléguée de NOTRE-DAME-D'ALLENÇON
1, Place Abbé Lépine
NOTRE-DAME-D'ALLENÇON
49380 TERRANJOU
Tel : 02 41 54 30 21
mairie.ndallencon@wanadoo.fr

« L'Info » - Directeur de la publication : Jean-Pierre COCHARD - Rédaction : la commission communication - ISSN 2681-8779
Crédit photos et images : la commission communication (sauf indication contraire). Charte graphique : provisoire
Tirages : 1 650 exemplaires - Dépôt légal : mai 2021
Malgré le soin apporté à la saisie des informations dans ce document, des erreurs ou omissions ont pu s'y glisser. Que les lecteurs veuillent bien nous en excuser.
N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante mairie-communication.terranjou@orange.fr pour nous faire part de vos remarques ou suggestions.

Imprimerie SETIG Abelia - BEAUCOUZÉ - 02 41 48 20 20 - Ne pas jeter sur la voie publique